



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 117593

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'intérêt que présenterait une réflexion sur la réintroduction des bouteilles de consignes d'autrefois. En effet, la consommation de boissons ces dernières années a littéralement fait exploser la fabrication des récipients en verre et surtout en plastique. Certains pays pionniers dans le recyclage et les politiques de récupération des déchets ménagers, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou certains pays scandinaves, ont réintroduit ces récipients non jetables mais qui peuvent être récupérés contre quelques centimes d'euro. Ces emballages consignés redonnent une certaine valeur à un circuit de récupération et leur permet de réduire la consommation de plastique et de verre pour les boissons produites en très grand nombre, notamment pour les marques de grandes consommations. Une étude de leur expérience vécue de modification d'attitude devant ce dossier pourrait s'avérer utile et intéressant pour éventuellement s'en inspirer dans notre pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117593

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)